



Animateur

AEROBOXE

LES DIPLÔMES EN BOXE

BEES 2e d
abrogé au 1/07/2012

équivalence
directe

DES JEPS
Perfectionnement sportif
mention « boxe »
(UC1 – UC2 – UC3 – UC4)
EXIGENCES PREALABLES POUR ENTRER
EN FORMATION

NIVEAU II

DIPLÔMES D'ETAT

allègements de formation

BEES 1er d
abrogé au 1/07/2012

obtention sur
attestation du DTN

DE JEPS
Performance sportive
mention « boxe »
(UC1 – UC2 – UC3 – UC4)
EXIGENCES PREALABLES POUR ENTRER
EN FORMATION

NIVEAU III

BP JEPS
« Educateur sportif »
mention « boxe »
(UC1-UC2-UC3-UC4)
EXIGENCES PREALABLES POUR ENTRER
EN FORMATION

NIVEAU IV

FORMATIONS A THEME :

- BOXE EN MILIEU CARCERAL
- HANDIBOXE

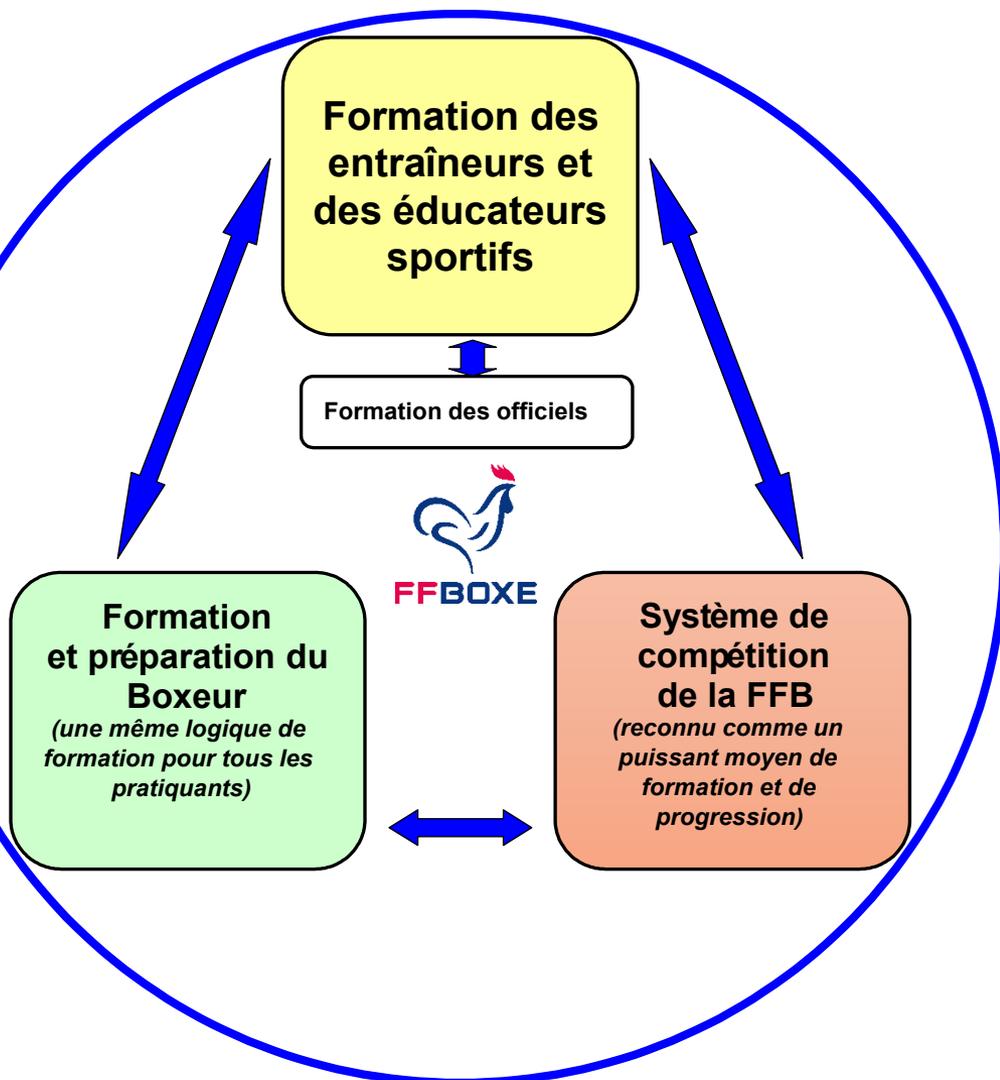
« Formation AEROBOXE »
organisée en alternance :
Centre de formation-Club

« **PREVÔT FEDERAL** »

Formation organisée en alternance :
Centre de formation-Club
sur 2 cycles
(192 heures de formation dispensées sur les centres
fédéraux)
Validation UC3 & UC 4 DU BP JEPS

DIPLÔMES
FEDERAUX

PRINCIPES FONDAMENTAUX



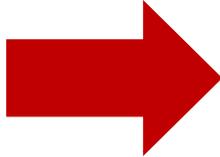
Les formations fédérales ne doivent pas être considérées comme un secteur à part de la fédération.

Elles sont intégrées dans le système fédéral en relation avec la formation du boxeur et le système de compétition.

COHERENCE et UNITE D'ACTION

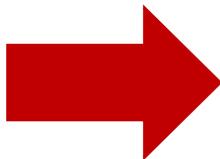
3 POINTS ESSENTIELS

1



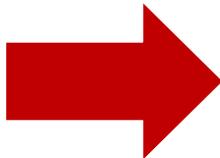
FAVORISER UNE INTERACTION LOGIQUE ENTRE LES DIPLOMES FEDERAUX ET LES DIPLOMES D'ETAT (bénéficier d'allègements de formation).

2



ORGANISER UNE VERITABLE FORMATION D'ANIMATEUR ET D'ENTRAINEUR DE BOXE.

3



ORIENTER FORTEMENT LA FORMATION DES ENTRAINEURS SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES DE LA BOXE.

Le diplôme, la licence et les prérogatives de l'animateur aéroboboxe

L' « Animateur Aéroboboxe » est majeur et titulaire du diplôme d' « Animateur Aéroboboxe » délivré par la Fédération Française de Boxe. Il doit être licencié en tant que tel pour pouvoir diriger des séances spécifiques à la pratique de l'aéroboboxe en toute responsabilité et en pleine autonomie.



Les contenus de formations

UC1 analyse de l'activité

1. *Votre parcours avant l'entrée en formation et après la formation.*
2. *Votre vision de l'aéroboxe avant l'entrée en formation, pendant la formation et après la formation.*
3. *Le type de structure.*
4. *Le type de public.*
5. *Les outils pédagogiques mis en œuvre: les procédés, les méthodes, le matériel et les incidents critiques.*
6. *L'implication avec la FFB: la réglementation aéroboxe, l'affiliation et les licences.*
7. *Annexes : Photocopies du diplôme fédéral ou d'Etat, d'attestation de stage, certificat d'enseignement et vos fiches de séances.*
8. *Oral sur les acquis.*
9. *Vos motivations.*
10. *Vos implications.*

UC2 la pédagogie

1. *L'accès à l'autonomie : les objectifs à atteindre, les consignes justes, un relationnel adapté, proposer des nouveautés.*
2. *Maîtriser: la musique, l'animation, la technique, l'adaptation, la sécurité.*
3. *Le niveau d'intervention.*
4. *Les outils pédagogiques mis en œuvre pour accueillir un public*
5. *Les moyens en animation : cours collectifs, démonstrations, chorégraphies...*
6. *Les procédés: par démonstration, en continu, en alternance, par des consignes...*
7. *Les méthodes sur fiches établies au préalable : pour le niveau des pratiquants, pour la fluidité du cours, pour la musique.*
8. *Le matériel : appareils et équipement de boxe, pour le renforcement musculaire, pour la sonorisation.*
9. *Les outils pédagogiques mis en œuvre pour évaluer une démarche d'éducateur.*
10. *Les fiches d'acquisitions.*

Les contenus de formations

UC3 la musique

1. *Etre capable de lire la musique : le tempo, la phrase, le bloc, le relief.*
2. *Etre capable de choisir la musique en fonction : du public, du niveau, de la méthode, de la technique, de l'âge, de l'environnement.*

UC4 le physique

3. *La condition physique.*
4. *Etre capable de jouer sur l'intensité : par le changement de rythme, par le choix de BPM, par le niveau du public, par le choix des exercices.*
5. *Etre capable de résister : au temps de cours, au nombre de cours, à la quantité des exercices.*

UC5 la technique

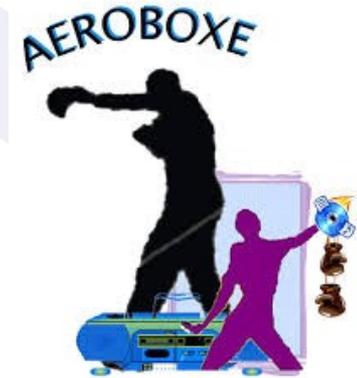
1. *Etre capable d'exécuter des mouvements en toute sécurité : sur la variation musicale, sur l'amplitude articulaire et musculaire, sur le choix du matériel, sur les régimes de contraction musculaire.*
2. *Etre capable de maîtriser les mouvements proposés en cardiovasculaire-respiratoire (CVR) et en renforcement musculaire (Renfo) : de type boxe, posturaux, dynamiques, étirements.*

UC6 la pratique

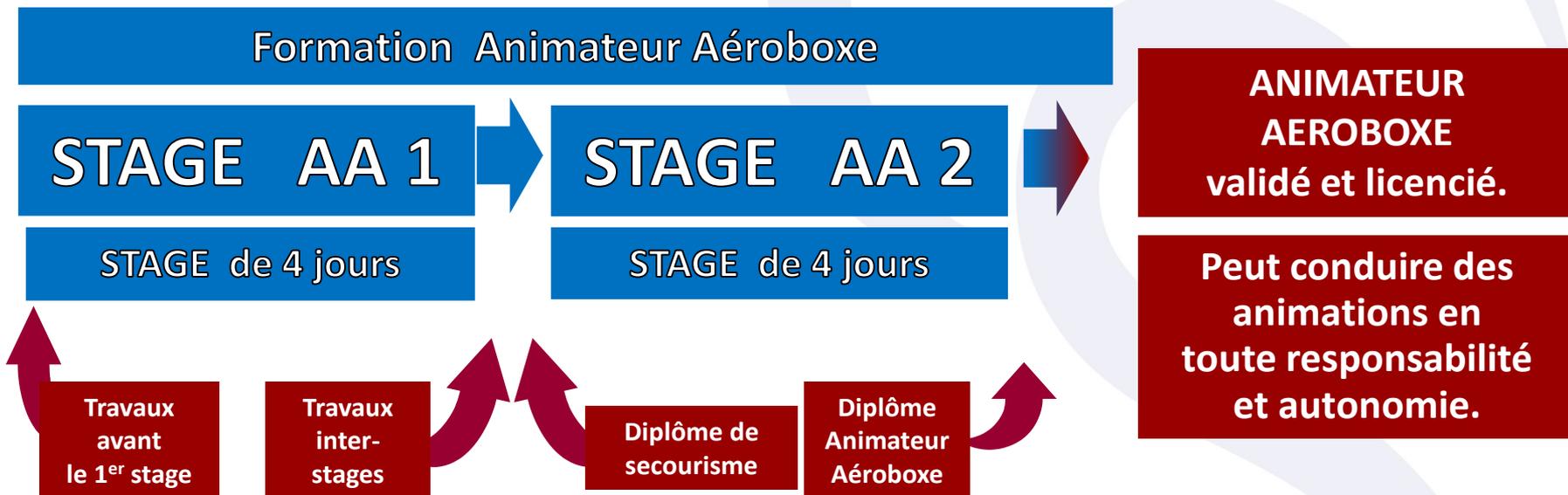
Être capable de suivre un cours par la pédagogie du modèle et de la consigne : techniquement, musicalement, physiquement, sur le plan de la motivation.

Les contenus de formations

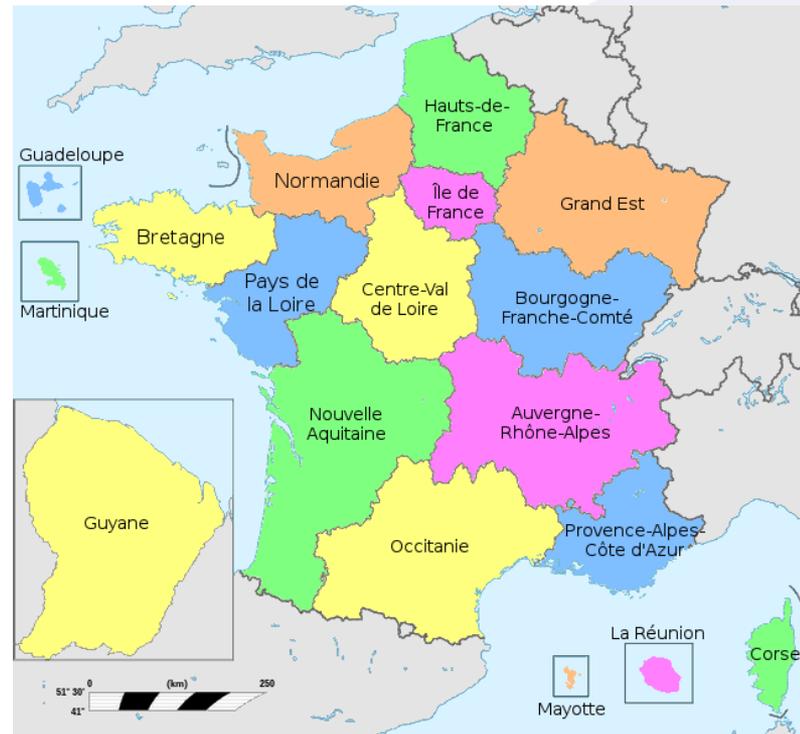
Parcours de formation de l'Animateur Aéroboxe



- Une licence de Prévôt Fédéral ou de pratiquant (avec certificat médical) est indispensable pour entrer en formation et pour suivre le cycle de formation.
- La formation se déroule sur deux stages en une année.



REGIONALISATION POSSIBLE



Le recensement d'un grand nombre de candidatures d'une région peut inciter cette dernière à mettre en place la formation au niveau régional.

Dans ce cas, une demande du CR peut-être réalisée auprès de la FFBoxe en cliquant sur [ce lien](#).

La formation et son organisation seront établies selon les conditions adaptées au Comité Régional.